

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

13 NOVEMBRE 1913

UNIVERSITÉ DE NANCY

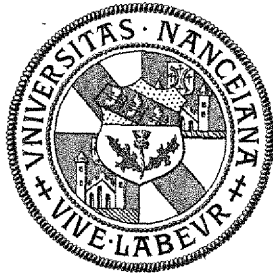
SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

13 NOVEMBRE 1913



NANCY

IMPRIMERIE A. COLIN, 11, RUE DES QUATRE-EGLISES

—
1914

RAPPORT

DE

M. AUERBACH, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1912-1913

ÉTUDIANTS

	1911-1912	1912-1913
Doctorat	1	1
Agrégation. — Grammaire	6	2
— Lettres	3	6
— Philosophie	»	»
— Histoire et Géographie	2	4
— Allemand	10	12
— Anglais	2	1
Diplômes d'études supérieures	17	10
Certificat de langues vivantes	6	8
Licence. — Philosophie	16	14
— Langues classiques	12	9
— Histoire et Géographie	18	18
— Allemand	29	26
— Anglais	11	11
	<hr/>	<hr/>
	133	122

Le tableau comparé dénonce une diminution de 11 unités d'une année à l'autre; l'effectif est ramené au chiffre de 1910-11. Les candidats au diplôme d'études supérieures se sont raréfiés; il est vrai que parmi cette catégorie d'étudiants plusieurs ne fréquentent pas les cours. Mais un déchet moins sensible au point de vue arithmétique nous donne quelque inquiétude : c'est celui des aspirants à l'agrégation de grammaire et à la licence classique. Comme toujours — et ce semble désormais la mar-

que de la Faculté de Nancy — la section des langues vivantes est la plus peuplée.

ENSEIGNEMENT ET PERSONNEL

Les regrettés Albert MARTIN et Louis-Benoist HANAPIER, ont été remplacés par MM. Gaston COLIN, professeur de littérature grecque à la Faculté de Caen, et VULLIOD, professeur d'allemand au Lycée de Lyon, docteur ès lettres.

M. Gaston COLIN n'était pas un inconnu pour la Faculté qui avait apprécié, pendant une collaboration passagère, mais féconde, le labeur et l'érudition du jeune maître de conférences. Aussi a-t-elle accueilli par un vote unanime la demande de transfert dont M. COLIN avait saisi le Ministre, suivant la procédure réglementaire. Si M. COLIN a invoqué, outre les raisons d'ordre professionnel, des raisons d'ordre familial, la Faculté n'a voulu considérer que les titres scientifiques du postulant, qui l'ont classé au premier rang des épigraphistes français.

Si M. VULLIOD n'avait écouté que des raisons d'ordre familial, il n'aurait pas sollicité un déplacement qui lui a coûté. Professeur au Lycée de Lyon, il s'est dépaysé, pour se vouer au haut enseignement, avec l'espoir et l'ambition légitimes d'être appelé dans l'Université de Lyon, sa ville natale. Après une carrière un peu nomade et diverse — il a occupé l'emploi de traducteur au Ministère du Commerce, a professé dans les écoles municipales de Paris, toutes fonctions qui sont garantes de son expérience pédagogique et de sa connaissance approfondie de l'allemand — il a donné la mesure de son talent et de son savoir dans des thèses d'une élégante tenue littéraire : (1° *Pierre Rossegger, l'homme et l'œuvre*. Paris 1911-12, in-8°, 520 pages. 2° *La femme docteur. Madame Gottsched et son modèle français Bougeant ou Jansénisme et piétisme*. Lyon 1912, in-88° 323 pages. Mention très honorable.)

M. Albert COLLIGNON vient d'atteindre l'âge légal de

la retraite : du moins son état civil en fait foi ; c'est le seul argument qui puisse justifier cette formalité administrative. Il quitte la Faculté au moment même où, après une trop longue période de disgrâce *officielle*, les humanités, dont il avait conservé la saine tradition, rentrent en faveur. Il n'a donc pas fait œuvre vaine en initiant, avec son expérience de professeur de rhétorique — pourquoi n'oserait-on plus énoncer ce vocable? — des générations de futurs maîtres à la pensée et à la forme latines. S'il n'apparaît plus, avec une ponctualité qui n'a jamais failli, dans la salle des conférences, il n'en continue pas moins à fréquenter la maison : chaque jour, il fera, comme par le passé, la rude ascension de la Bibliothèque de l'Université, où il sait retrouver des amis : ses collègues et ses livres.

Sa carrière active n'est pas close : il a préparé ses « oisivetés » : ce qu'attestera la liste annuelle de nos publications où son nom ne manquera pas de figurer. Et il ne s'est pas dérobé à des obligations civiques : dans les commissions qui le sollicitent, à la Bibliothèque municipale, au Conservatoire, au théâtre, ce professeur émérite exercera longtemps encore le magistère du savoir et du goût.

La succession de M. Collignon était frappée d'une hypothèque déjà ancienne : au moment de la création de la chaire d'archéologie et histoire de l'art, qui entraînait la suppression d'une chaire d'histoire, le Ministère avait exigé le rétablissement de cette chaire supprimée à l'échéance prévue où la chaire d'histoire de la littérature latine perdrait son titulaire. Le Conseil de la Faculté avait souscrit à cette combinaison, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de sa séance du 21 juin 1909, combinaison destinée à « sauvegarder tous les intérêts en jeu. » La Faculté demandait la transformation de la chaire d'histoire ancienne occupée jadis par M. DIEHL, en chaire d'archéologie et d'histoire de l'art ; elle s'engageait, d'autre part, « à provoquer le retour à l'histoire ancienne » de la chaire créée spécialement pour M. COLLIGNON.

L'engagement a été tenu, bien que le collègue, auquel l'expectative de la chaire d'histoire était réservée, ne remplît pas encore les conditions de grade qui confèrent le titre magistral. M. le Ministre s'est empressé de transformer la chaire d'histoire de la littérature latine en chaire d'histoire ancienne (arrêté du 20 juin 1913) et d'y subroger un cours — provisoire — dont M. LAURENT a été chargé.

Cette modification dans nos cadres a pour première conséquence la diminution de la part du latin, en un moment où cet enseignement aurait besoin d'être renforcé. M. COLLIGNON n'étant pas remplacé, les trois leçons hebdomadaires qu'il distribuait tombent en déshérence. Une répartition nouvelle des exercices entre nos collègues latinistes, MM. THIAUCOURT et GRENIER, ne pourra être réalisée qu'au prix de compressions et de sacrifices dont les études pâtiront.

Puisque l'Etat impose aux Facultés l'obligation de former des maîtres, n'a-t-il pas celle de les doter du personnel et des instruments de travail nécessaires à cette fonction ? La Faculté a cru devoir rappeler cette vérité, en demandant l'institution d'une maîtrise de conférences de littérature latine.

Mais elle ne se fait point illusion sur la portée pratique de ce vœu, qui n'a pas chance d'être inscrit de sitôt au budget de l'Instruction publique.

En attendant, et à titre d'indication, nous avons demandé et obtenu — notre requête n'intéressant pas les finances — que le cours, dont M. LAURENT était investi jusqu'alors, fût transformé en une maîtrise de conférences d'*histoire de la langue et littératures latines*, rubrique nouvelle sur notre affiche (arrêté du 3 juillet 1913).

Cette mesure a permis d'intégrer M. GRENIER dans le cadre d'Etat avec le traitement normal; il reste pourvu, en outre, du cours d'antiquités gallo-romaines, où il a fait ses preuves, et que le Conseil de l'Université a tenu à honneur de conserver.

Les cours publics ont été fréquentés par des audi-

teurs fidèles, que des séances prolongées assez tard dans l'après-midi ne rebutent pas.

M. THIAUCOURT, dont le programme est annoncé pour plusieurs années, a tiré texte des *Tusculanes* de Cicéron, pour parler de la *Philosophie du bonheur*. Après avoir cherché un commentaire ou une explication de son sujet dans les théories de Metchnikoff sur la vieillesse et l'art de la conjurer, le professeur s'est plu à comparer les doctrines anciennes et les modernes sur ce thème : le cadre de la littérature latine s'est singulièrement élargi.

M. ESTÈVE, après avoir étudié le romantisme, est revenu à une période littéraire plus reculée, mais non moins féconde, à notre Renaissance française, à l'humanisme. Il a cherché les sources d'inspirations étrangères de nos écrivains et de nos poètes en Italie, dans l'Allemagne protestante; ç'a été un élégant et suggestif essai de littérature comparée.

M. PARISOT a mené l'histoire de la Lorraine, qu'il avait laissée au x^e siècle, jusqu'au xvi^e, étudiant soit dans le duché, soit dans le Pays Messin, la vie économique, sociale et religieuse. Ces leçons formeront la matière d'un premier volume de l'*Histoire de la Lorraine* qui, nous l'espérons, ne tardera pas trop à paraître.

M. TIBAL a fait ses débuts dans la chaire de la grande salle, en présentant un poète allemand, mais non de la Grande Allemagne. *Grillparzer* a vécu en Autriche, pour l'Autriche, et M. TIBAL a très finement caractérisé la tournure d'esprit, le particularisme intellectuel et politique de l'Allemand autrichien.

Le lecteur allemand, M. FRÜHE, a passé en revue le *Roman rustique ou Villageois en Allemagne (Die deutsche Dorfgeschichte)*. Il a montré dans ses *Vorlesungen* la précision, le talent d'exposition dont les étudiants ont bénéficié; nous regrettons que son stage parmi nous ne se soit pas prolongé

Le cours de géographie coloniale, de M. AUERBACH, a porté sur la situation actuelle du Maroc.

Stage Pratique et Conférences Théoriques de Pédagogie

MM. GIGOT et SANTELLI ont accompli leur stage dans diverses classes d'allemand au Lycée de Nancy. Ils ont justifié, par leur succès à l'agrégation, les appréciations flatteuses dont ils ont été l'objet.

Les conférences théoriques ont été réparties ainsi :

M. COLIN. — *L'Eulalie*, de M. S. Reinach.

M. A. COLLIGNON. — *L'enseignement actuel du latin*.

M. ESTÈVE. — *La composition française dans l'enseignement secondaire*.

M. A. GRENIER. — *Le commentaire et l'exposé grammatical à l'agrégation. La leçon pédagogique*.

M. E. KRANTZ. — *La critique du goût et la critique dite scientifique appliquées à la dissertation française*.

M. REYHER. — *La discipline dans les classes de langues vivantes*.

M. P. SOURIAU. — *Valeur éducative de l'enseignement philosophique*.

M. A. TIBAL. — *L'enseignement littéraire dans le second cycle (allemand)*.*

M. A. VULLIOD. — *L'explication d'un texte allemand devant les élèves de seconde*.

EXAMENS

*Baccalauréat**Session d'octobre 1912. — 1^{re} partie*

	Examinés	Éliminés	Ajournés	Admis	Proportion %
Section A. — Latin-grec . . .	12	6	2	4	33,33
Section B. — Latin-langues-vivantes	32	6	5	21	65,62
Section C. — Latin-sciences.	32	7	4	21	65,62
2 ^e partie. — Philosophie . .	49	10	7	32	65,30

Session de juillet 1913. — 1^{re} partie

	Examinés	Éliminés	Ajournés	Admis	Proportion %
Section A. — Latin-grec . . .	35	13	3	19	54,28
Section B. — Latin-langues-vivantes	79	27	8	44	55,69
Section C. — Latin-sciences.	86	24	1	61	70,93
2 ^e partie. — Philosophie . .	446	18	16	112	76,71

Chaque session ramène à peu près le même nombre d'aspirants bacheliers. Cependant les purs classiques se sont moins empressés cette année : on n'en compte que 47 au lieu de 65 en 1911-12; espérons que la création d'une première supérieure au Lycée de Nancy maintiendra et renforcera, dans notre sphère d'influence et d'attraction immédiate, cette catégorie si intéressante pour notre recrutement et notre vie intérieure.

Il apparaît que la série *latin-langues vivantes*, jusqu'ici un peu mésestimée, à tort sans doute, a plus de fervents, et balance presque la clientèle des classes du *latin-sciences*.

Les opérations matérielles de l'examen ne laissent pas d'être défectueuses : dans notre grande salle mal aérée, étouffante en été, les candidats sont trop serrés aux tables où ils font leurs compositions écrites; lors des épreuves orales, plusieurs examinateurs y fonctionnent à la fois dans un bruit et un va-et-vient fatigants. Il nous manque un local assez spacieux qui éviterait la dispersion en plusieurs salles (dont une de la Faculté de Droit), et la multiplication et complication des surveillances.

Le journal *Le Temps*, dans son numéro du 18 octobre dernier, reproduisant les « résultats des examens du baccalauréat » (session de juillet 1913. Voir le *Bulletin administratif de l'Instruction publique* du 4 octobre, n° 2098), concluait par cette constatation qui nous vaudra la particulière sympathie des candidats et de leurs familles : « Nancy, en 1913, a donc été la ville la plus propice aux candidats bacheliers. »

Ce brevet d'indulgence, ce n'est pas la première fois que nous le méritons. Interrogeons cependant la statistique.

Pour la 1^{re} série (latin-grec) nous avons admis 54 0/0 des postulants : le même taux se retrouve à Poitiers, et il est fortement dépassé à Dijon (72 0/0). Sur les 19 admis, 3 mentions *bien*, 6 mentions *assez bien* ont été décernées, témoignage pour la clientèle des vieilles humanités. A

Paris, où cette clientèle forme une élite, le pourcentage des reçus ressort à 51 0/0.

Pour la série B, nous l'emportons sans conteste, 56 0/0, alors que la proportion la plus élevée ailleurs, celle de Clermont est de 10 0/0 inférieure. Sur les 44 diplômés, Nancy a dispensé une mention *très bien*, deux *bien*, onze *assez bien*; nulle autre Faculté n'a été aussi prodigue.

Pour la série C, nous détenons — s'il est permis d'employer cette expression sportive — le record, 71 0/0, distançant de 11 points Caen qui vient immédiatement après Nancy. Que les candidats de Lille, dont 27 0/0 seulement sont sortis indemnes des épreuves, doivent envier leurs camarades nancéiens. Mais ici la qualité de ces derniers justifie — semble-t-il — ce haut chiffre; 29 mentions *bien* et *assez bien* ont été accordées à la moitié des examinés (61). Notre générosité n'a été imitée ailleurs que de loin.

Les jurys de Philosophie de Nancy et de Lille ont montré une égale mansuétude arithmétique : ils ont conféré le grade à 77 0/0 des examinés. Mais à Lille les mentions *bien* et *assez bien* ont été plus libéralement distribuées qu'à Nancy (44 à 45 0/0 contre 36 à 37 0/0).

Pourquoi la Faculté des Lettres de Nancy se classe-t-elle au premier rang sur ces tableaux? Y règne-t-il un parti-pris d'indulgence? Comment cet état d'esprit se transmettrait-il à un personnel d'examineurs qui changent souvent d'une session à l'autre? Croyons plutôt et disons que, dans notre région de l'Est, les jeunes gens travaillent — non pas assurément mieux qu'ailleurs — mais très suffisamment pour que, selon la devise des livrets scolaires « ils méritent de réussir ». Si peut-être les professeurs de Faculté pèchent par indulgence, il leur plait de partager cette responsabilité avec leurs collègues de l'enseignement secondaire — ce qui rassure leur conscience.

LICENCE

Session de novembre 1912. — Candidats inscrits, 12.

Philosophie	1
Langues et littératures classiques.....	1
Langues et littératures étrangères (allemand, anglais)..	10
	—
	12
Éliminés après les épreuves écrites.....	2
Ajourné après les épreuves orales.....	»
Admis aux épreuves communes (licence d'allemand)....	6
— spéciales —	1
Admis au grade.....	1
	—
	10

Ont été reçus :

Avec la mention *passable* : MM. CHALOPIN (philosophie); COLSON (langues et littératures classiques); WURTH (allemand).

Session de juin 1913. — Candidats inscrits, 29.

Philosophie	3
Histoire et géographie.....	5
Langues et littératures classiques.....	3
Langues et littératures étrangères.....	18
	—
	29
Éliminés après les épreuves écrites.....	10
Admis aux épreuves spéciales (licence d'allemand).....	7
Admis au grade.....	12
	—
	29

Ont été reçus :

Avec la mention *bien* : M. BUISSON (allemand).

Avec la mention *assez bien* : MM. DRIOU, GÉNIN (langues et littératures classiques); BAILLON, MAURICE, VEDEL (allemand); BOUGARD (anglais).

Avec la mention *passable* : MM. DIRAND, VILLARD (philosophie); EILLET, CAPRONNIER, FEURSTEIN (histoire et géographie); CAILLON, THURM, VERHEYDE (allemand); COULET (anglais).

La licence des langues étrangères est la plus chargée. Par une heureuse et rationnelle subdivision et spécialisation du travail, les professeurs de littérature française ont bien voulu s'associer à l'examen et procéder aux interrogations de leur compétence.

Cette année encore, parmi les licenciés d'histoire et de géographie, nous relevons les noms de deux étudiants en droit. Peut-être nous viendrait-il de la Faculté voisine plus de jeunes gens encore, si le programme de cet examen n'était pas trop exclusivement destiné aux apprentis professeurs. Ne serait-il pas opportun d'instituer ici, en imitant l'essai de Grenoble, un enseignement des Sciences politiques ? Les Facultés des Lettres sont outillées en personnel et en matériel pour collaborer à l'éducation des futurs fonctionnaires, et elles rendraient au pays un service au moins aussi appréciable qu'en se bornant à former des maîtres pour les lycées et collèges.

Il est bon de rappeler que les mentions décernées par le jury de la licence n'ont point qu'une valeur intrinsèque : elles commandent, au moins pour les aspirants aux bourses, toute leur carrière, puisque suivant la doctrine inflexible du Comité Consultatif et du Ministère, le bénéfice de la bourse de diplôme n'est dévolu qu'à ceux qui obtiennent au moins la mention *assez bien*.

DIPLOMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Langues classiques

M. LANSART. — « L'art du récit dans Hérodote » ; mention *passable*.

Histoire et géographie

M. RAINAUT. — « La Crau », mention *assez bien*.

M. MANGEARD. — « Essai sur l'état du baillage de Saint-Mihiel à la veille de la Révolution, pour servir d'introduction à l'étude du cahier de doléances du baillage en 1789 » ; mention *assez bien*.

M. HÉNIN. — « Les relations politiques de la France et du Maroc, de 1815 à 1848 » ; mention *assez bien*.

Allemand

M. DE PRESSIGNY. — « Commentaire du drame de H. von Kleist « Penthesilea » ; mention *assez bien*. »

M. MÉRAT. — « Les idées politiques et sociales de Hebbel » ; mention *assez bien*.

M. LEBAY. — « Etude sur le Faust de Lenau » ; mention *bien*.

M. SOURIER. — « Etude sur le Merlin de Immermann » ; mention *bien*.

Anglais

M. JUET. — « Les rapports entre les Idylles du roi de Tennyson, et la Mort d'Arthur, de sir Thomas Malory » ; mention *assez bien*.

Au total 9 au lieu de 8 l'an passé et 1 seul de l'ordre des langues classiques. L'histoire est plus favorisée, et la géographie, qui ne suscite, ici comme ailleurs, que peu de vocations : M. RAINAUT a pu présenter un mémoire sur la *Crau*, son pays d'origine, où il a recueilli des observations personnelles. M. HÉNIN a pris un congé pour se documenter sur la question du Maroc, aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

L'on remarquera que les Germanistes ne sacrifient plus autant que précédemment à l'esthétique ou à l'histoire politique; les sujets traités ressortissent plus intimement à la littérature.

Nous renouvelons notre regret de la carence de la philosophie.

AGRÉGATION

Agrégation de Grammaire. — Admissibles :

MM. HEULLUY, VIBRAC, étudiants.

Agrégation d'allemand. — Admissibles :

MM. BOUTTENOT, GIGOT, ROY, SANTELLI, boursiers ; ROUEL, ancien boursier ; LEWTOW, ancien étudiant.

Certificat d'aptitude (allemand). — Admissibles :

Mlle TOCQUARD, étudiante; M. LEBAY, étudiant.

Certificat d'aptitude (anglais). — Admissible :

M. DUESNE, ancien étudiant.

Agrégation d'Histoire et Géographie. — Sous-admissible :

M. DORNE, étudiant.

Agrégation de Grammaire. — Reçu :

M. VIBRAC, étudiant.

Agrégation d'Allemand. — Reçus :

MM. GIGOT, ROY, SANTELLI, boursiers; LEWTOW, étudiant.

Certificat d'aptitude (allemand). — Reçu :

M. LEBAY, étudiant.

Les résultats du concours d'agrégation ont maintenu le renom de notre Faculté comme foyer d'études germaniques. On peut faire honneur de ce succès aux étudiants et aux maîtres qui s'associent dans un labeur intensif.

Le programme de l'agrégation d'allemand comporte fréquemment une question d'histoire moderne ou contemporaine : les étudiants auront la bonne fortune qu'elle leur sera traitée par le professeur PARISOT.

M. VIBRAC a conquis le titre d'agrégé de grammaire. Notre satisfaction eût été complète, si la malchance de M. HEULLUY, son camarade, n'avait trompé l'espoir de ses professeurs.

PROMOTIONS ET DISTINCTIONS

MM. Paul SOURIAU et Robert PARISOT ont été promus au choix, l'un à la 1^{re}, l'autre à la 3^e classe. La promotion de M. PARISOT témoigne de la largeur d'esprit et de l'équité du Comité Consultatif et du Ministère, puisque notre collègue a franchi 36 rangs, exemple sans précédent jusqu'ici, justifié par les titres scientifiques et professionnels de M. PARISOT, qui se trouvait, en raison de ses services militaires, le doyen d'âge sur le tableau de la 4^e classe.

M. LAURENT prend place dans le compartiment privi-

légié des maîtres de conférences qui jouissent du traitement de titulaire. M. ESTÈVE — ce cas mérite d'être signalé — n'a rien gagné à ses deux avancements successifs qui n'ont fait que consolider l'indemnité compensatrice assurée à notre collègue lors de son entrée dans l'enseignement supérieur.

MM. GRENIER et REYHER ont été nommés professeurs-adjoints (Décrets des 16 février et 3 août 1913).

Nous avons sollicité ce titre pour M. GRENIER, dès que notre collègue a obtenu le grade de docteur : à la mention *très honorable* décernée par la Sorbonne, au prix Saintour dont l'Académie des Inscriptions ne tardait pas à l'honorer, s'ajoutait ainsi le témoignage de ses pairs.

Les thèses de M. GRENIER ne sont pas l'œuvre d'un débutant; elles ont été précédées de publications appréciées, et dont plusieurs ont été consacrées par des récompenses et distinctions. Aussi le livre sur *Bologne villanovienne et étrusque*, a-t-il été plus loué qu'argumenté : un des membres du jury, qui avait soutenu sur cette question controversée une opinion contraire à celle de M. GRENIER, tout en ne se déjouant pas, a reconnu la légitimité de l'hypothèse de M. GRENIER sur les deux civilisations qui se sont épanouies dans le bassin de Bologne.

L'étude sur la *formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque* a frappé les maîtres philologues de la Sorbonne par son originalité; ce qui qualifie M. GRENIER pour l'enseignement de la grammaire comparée des langues anciennes.

La promotion de M. REYHER atteste l'importance qu'a prise en notre Université l'enseignement de l'anglais, enseignement que notre collègue a réorganisé, ranimé, attirant les étudiants, éveillant des vocations insoupçonnées dans le milieu lorrain. Nous nous félicitons que M. REYHER nous soit désormais attaché par un lien plus durable et que nous souhaiterions plus doré. .

Toutefois, le Conseil de l'Université, avec une bonne grâce dont nous lui sommes reconnaissants, a rehaussé

le traitement de nos deux collègues de manière à autoriser notre proposition en leur faveur.

Les trois emplois de professeur-adjoint dont notre Faculté dispose, sont pourvus; il est regrettable que le nombre en soit limité par un règlement restrictif dont pâtissent des collègues méritants.

M. TIBAL a reçu les palmes d'officier d'Académie, première étape de son *cursus honorum*.

M. BERTRAND, commis au Secrétariat des Facultés, parera sa boutonnière de la rosette violette, récompense dont les trois Facultés qu'il sert le félicitent solidairement.

Puisque nous suivons avec sympathie la carrière de tous ceux qui ont passé dans notre maison, il nous plait de signaler l'avènement au siège épiscopal de Nancy, d'un de nos licenciés d'histoire, alors l'abbé, aujourd'hui monseigneur RUCH. Le nouvel évêque avait pour collaborateur, dans les fonctions de vicaire général, un autre ancien étudiant de notre Faculté, M. l'abbé JÉROME, agrégé d'histoire.

Est-il interdit de penser que la haute fortune de ces deux dignitaires de l'Église a été préparée par leurs fortes études à l'Université?

Sur la feuille des bénéfices de l'Institut, la Faculté des Lettres de Nancy figure sous plusieurs rubriques : D'abord en nom collectif : pour la seconde fois, en effet, l'Académie des Inscriptions a décerné une part de la Fondation Prost à la « *Bibliographie Lorraine* ». Ce témoignage précieux nous encourage à poursuivre une œuvre qui, — nous le disons sans fausse modestie — fera honneur et profit à la Lorraine, et qui a le mérite aussi de garder le contact intellectuel avec les provinces perdues.

Les *Annales de l'Est* ont obtenu de l'Académie des Sciences Morales une récompense flatteuse : sur le prix Audiffret. M. Gaston MAY, professeur à la Faculté de Droit de Paris, dont la fidélité à sa région natale se manifeste encore davantage depuis qu'il a quitté l'Université de Nancy, a bien voulu publier sous nos auspices — ce dont nous le remercions — une « étude sur la pro-

pagation de la langue française dans les départements de la Meurthe et de la Moselle : *La lutte pour le français en Lorraine avant 1870*.

Le livre révèle avec quel respect parfois exagéré de certains sentiments la France a opéré la conquête morale des populations de langue allemande. Elle a trouvé dans le personnel enseignant et administratif des propagateurs dévoués de la culture française; mais dont la tâche a été contrariée par des influences que le gouvernement impérial subissait non sans impatience.

Le prix Saintour de l'Académie des Inscriptions, a couronné, nous l'avons mentionné plus haut, la thèse de M. Albert GRENIER. Le prix Drouyn de l'Huys a été attribué, par l'Académie des Sciences Morales, à l'ouvrage de M. AUERBACH : *La France et le Saint Empire Romain-Germanique depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française*.

Les prix de la Faculté ont été décernés à :

MM. GIGOT, candidat à l'agrégation d'allemand; PUIS-SON, licencié d'allemand ; SONRIER, diplômé d'allemand ; GÉNIN, licencié (langues et littératures classiques); DRIOU, licencié (langues et littératures classiques).

ANNALES DE L'EST

Pour la seconde fois, depuis l'apparition de leur 3^e série, c'est-à-dire depuis 4 ans, les *Annales de l'Est* ont la bonne fortune de publier l'œuvre d'un étudiant de la Faculté. Après *l'Etude littéraire sur les Elégies romaines de Goethe*, par M. Marcel PLANC (1911, 1^{er} fascicule), voici un mémoire d'un intérêt plus immédiat pour la Lorraine. M. René PERRIN avait présenté pour le diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et géographie, un travail sur *l'Esprit public dans le département de la Meurthe sous la Restauration*, travail original, dont les éléments ont été puisés aux Archives Nationales, et dans les dépôts d'archives de la région. La première partie de cette histoire; la plus dramatique assurément, puisqu'elle raconte l'occupation étrangère et la Terreur Blanche, a paru dans

le premier fascicule de 1913, sous ce titre : *L'Esprit public dans le Département de la Meurthe de 1814 à 1816* (123 p. avec un *Index alphabétique des noms d'auteurs, de personnes et de lieux.*)

SITUATION MATÉRIELLE

Le budget de la Faculté souffre d'un déficit chronique : le pécule, jalousement réservé sur le prix des collections, a pu parer, grâce à des virements d'ailleurs autorisés, aux insuffisances : il a été, cette année, renforcé de 750 francs, une somme égale étant attribuée, par la libéralité ministérielle au Musée d'Archéologie. Cependant la Faculté contribue pour une petite somme, 300 fr., — c'est un témoignage de sa solidarité — aux arrérages des emprunts de l'Université. Elle a renouvelé les appareils d'éclairage de sa grande salle qui est l'*aula* de l'Université, et souvent requise pour des cérémonies ou des conférences auxquelles la Faculté des Lettres n'est pas directement intéressée.

NÉCROLOGIE

Nous devons un souvenir à deux disparus.

A l'époque où fut organisé, dans beaucoup de centres universitaires, l'enseignement de la pédagogie théorique, un cours fut créé à la Faculté des Lettres de Nancy, que l'on confia, à défaut du professeur de philosophie Victor EGGER, qui se refusait, à un inspecteur d'Académie alors en congé, et qui résidait à Bar-le-Duc, M. Alexandre MARTIN.

M. Alexandre MARTIN s'acquitta de sa tâche avec talent. Il est permis d'en juger par ses leçons publiques du premier semestre 1885-86, réunies en un volume sous ce titre : « *L'Éducation du caractère* » ; l'ouvrage fut honoré par l'Académie des Sciences Morales, en 1888, d'une récompense sur le prix Audiffred; il fut réédité pour la troisième fois en 1896. Les autres conférences furent consa-

créées à « l'histoire des méthodes d'enseignement des langues anciennes », à « la question de l'éducation intellectuelle, étude pédagogique de la mémoire ». A la fin de l'année 1888, M. Alexandre MARTIN, nommé inspecteur d'Académie à Angers, quitta la Faculté. Depuis sa retraite il vivait à Bar-le-Duc; il a publié des travaux dont plusieurs ont été signalés dans notre *Bibliographie Lorraine*. Il est mort le 31 août 1913, à l'âge de 66 ans.

Edmond PIONNIER a été enlevé en pleine vigueur, à 46 ans, au mois d'août dernier. Il nous était arrivé en 1885 comme boursier, candidat à la licence d'histoire : grand et fort garçon, à la tignasse fauve, plein de sève rustique, boute-en-train de ses camarades. Ce fils et petit-fils d'instituteurs, très fier de cette lignée primaire, avait l'ambition de gravir les échelons de la hiérarchie universitaire. Il fut reçu licencié en 1887. On le jugeait si bien doué pour l'enseignement et si mûr qu'on le nomma d'emblée professeur d'histoire au Collège de Verdun. Il y demeura 16 ans et y fit de bonne besogne : aux examens du baccalauréat, nous reconnaissons, à la précision, à l'intelligence des réponses, les élèves de PIONNIER. Son àbeur professionnel, les conférences publiques, ne lui suffisaient pas; il consacra ses loisirs à des recherches personnelles, et en décembre 1905 nous soumit ses thèses qui obtinrent la mention *très honorable*. C'est un bel et solide ouvrage que son livre « *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun (1789-1795)* » qui raconte un des épisodes les plus tragiques de cette grande épreuve; l'Académie des Inscriptions en reconnut le mérite. Après cet effort, Pionnier cherche un autre emploi de son activité dans l'administration : il fut nommé, en 1906, principal du collège de Wassy, établissement qu'il a repeuplé et relevé. Sa mort a provoqué chez ses anciens maîtres de Nancy une émotion sincère.
